



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 95254

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le retard important pour l'inscription des dispositifs médicaux sur la liste des produits et prestations remboursables par l'assurance maladie. La réglementation en vigueur impose un délai maximum de 180 jours pour procéder à cette inscription. Or il semblerait que ces délais ne soient pas toujours respectés. Le syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM) a notamment constaté que les dossiers déposés après mars 2015 n'avaient pas encore été examinés. Cette situation fragilise particulièrement le secteur du dispositif médical, composé à 94 % de PME et TPE, employant en France plus de 65 000 personnes. Elle retarde également l'accès des patients aux derniers produits et pénalise la capacité d'innovation du secteur. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend adopter pour remédier à ce dysfonctionnement.

Texte de la réponse

Le Comité économique des produits de santé (CEPS) a été confronté ces derniers mois à une activité de forte intensité qui a engendré des retards dans l'instruction des demandes de dossiers d'inscription ou de modification d'inscription des dispositifs médicaux sur la liste des produits et prestations (LPP). Conscient de la situation des acteurs du secteur des dispositifs médicaux et des enjeux liés au respect de délais contraints, le CEPS a procédé au renforcement de ses équipes et met en œuvre un plan d'actions dédié à la résorption des retards. Ces actions produisent d'ores-et-déjà des premiers résultats positifs et doivent permettre une amélioration pérenne du fonctionnement du CEPS.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95254

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3495

Réponse publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6943